A tous les intervenants du Service Public du Pays de Gex : Élus locaux, Gendarmes, Policiers, Pompiers, Directions d'établissements scolaires, Équipes enseignantes, Équipes d'interventions et Directions d'EPHAD publiques.

Sujet: Lettre d'informations N°3: Bilan Covid / Volet 2

Contenu du courrier:

« Vaccins » covid : équilibre bénéfice/risque Rôle de l'Organisation Mondiale de la Santé

« VACCINS » COVID

Ces produits sont **arrivés sur le marché dans le temps record d'une année**, sur la base d'une autorisation de mise sur le marché temporaire (AMM) obtenue de façon pour le moins « surprenante » comme indiqué dans notre courrier précédent.

Le développement d'un vaccin s'étale généralement sur 10 ans minimum incompressibles. Il est l'objet de nombreuses expériences et tests sur des cellules, des animaux, des humains avant d'être proposé au public.

Dans le cas présent, la réduire à une année a donné aux laboratoires la possibilité de **s'affranchir d'éventuels problèmes liés à son administration**, notamment de potentiels effets indésirables à court, moyen et long terme. Est-ce éthique et raisonnable de la part des décideurs ?

Note: Les laboratoires ont d'ailleurs obtenu des contrats qui les exempteraient de responsabilité et du paiement d'indemnités en cas d'effets secondaires. Ainsi ce sont les états et donc les contribuables qui paieraient de potentielles indemnités.

https://www.liberation.fr/checknews/est-il-vrai-que-pfizer-beneficie-dune-clause-de-non-responsabilite-en-cas-deffets-secondaires-apres-vaccination-20220205 FHU353LMIZDFRCT2Y2GZOTFBBE/

Caractéristiques de ces « vaccins »: On nous avait annoncé 95% de fiabilité au départ. Puis moins. Nous savons maintenant que les personnes « vaccinées » contre le covid peuvent être contaminées, contagieuses et tomber malade.

Bénéfices:

On entendra vous répondre « ils protègent des formes graves ». Ceci n'est pas prouvé scientifiquement et aucune courbe ne montre une diminution des contaminations ni des formes graves suite aux « vaccinations ».

Des médecins ont pourtant soigné des malades avec des protocoles efficaces, disponibles et peu coûteux, dont la prescription a été interdite, qui auraient pu et pourraient encore être salvateurs pour les personnes gravement malades.

Risques:

On observe des effets indésirables en très grand nombre.

Site EudraVigilance au 1/05/2023, tous « vaccins » covid 19 confondus en Europe:

2 232 014 (plus de 2 millions)

Effets indésirables « graves »:

904 211 (près d'1 million)

Effets indésirables « légers »:

1 327 803 (plus d'1 million)

Malheureusement; en ce qui concerne les décès, les autorités françaises ne publient pas les statistiques de surmortalité liées à la période d'injection pour l'instant. Lorsque ces statistiques feront surface, on risque d'avoir de très mauvaises surprises. *Voir PJ Fondation Hippocrate: Primum non nocere*.

Note: en 2021 des médecins recevaient la consigne de la Direction Générale de la Santé (DGS) de <u>ne pas déclarer les effets secondaires</u> considérés « peu graves » afin de ne pas saturer le site internet de déclaration de l'Agence Nationale de Santé et du Médicament (ANSM).

Comment a-t-on imposé ceci à la population?

Si ces injections avaient été simplement mises à disposition de la population, cela lui aurait permis de conserver son libre arbitre, conformément au code de Nuremberg. Ce ne fut pas le cas. Une promotion fort coûteuse, digne des stratégies marketing des plus grandes marques, a été mise en oeuvre. Des messages incessants à la TV, sur les radios, dans les magasins, dans les transports et sur les panneaux publicitaires, se sont traduits en **obligation** pour une partie des français. Pourrait-on parler de « **propagande** » à ce stade ?

S'en est suivie la **suspension** de médecins, infirmiers(ières), personnel soignant, pompiers. Ceux-ci ont été privés durant plus de 600 jours d'activité professionnelle et de salaire (sans aucune indemnité de compensation).

En parallèle, est survenue la mise en place d'un pass sanitaire, opérant un tri de nos concitoyens, limitant l'accès à certains lieux et services en fonction du « statut vaccinal ».

Tout cela a été décidé sans recul aucun sur l'efficacité et la nocivité d'une technique nouvelle : celle des « vaccins » à ARN messager.

Les médecins alertant sur ses risques ont été censurés, ridiculisés, diffamés. Le gouvernement a mis en avant la « responsabilité collective » sans aucune base scientifique fiable et au détriment de la liberté de choix personnel. Il a brisé, par la même, le secret médical régit par leur code de déontologie (art 4).

Des techniques d'ingénierie sociales, telles que la répétition incessante de messages, les injonctions insensées ou contradictoires, la culpabilisation, les systèmes de récompenses, la peur, la peur et encore la peur, semblent avoir plongé la majorité de la population dans une acceptation sans critique des impositions gouvernementales les plus insensées. On appelle cela de la dissonance cognitive.

Note: A titre d'exemple, permettez-nous de faire un parallèle avec l'industrie du tabac. Il fut une époque où elle osait mettre en scène - par le biais de médias « complices » - des femmes enceintes, des médecins et infirmières vantant les bienfaits de la consommation du tabac! Dans les années 2000 survient une politique anti-tabac accompagnée d'une campagne de sensibilisation contre les dangers sanitaires du tabac, notamment concernant son implication dans la survenue de cancers. L'industrie du tabac essaie alors de détourner l'attention des effets mortels de ses produits grâce à la publicité et au marketing. Face aux preuves scientifiques de la nocivité du tabac, cette industrie a mis en œuvre une activité accrue de lobbying pour assurer la pérennité de son activité économique. On pourrait en dire autant pour les produits phytosanitaires actuellement au niveau de l'UE.













Questions légitimes:

 Sachant que les notices des produits vaccinaux sont vierges, comment s'assurer qu'une information explicite et objective sur les bénéfices et les risques puisse être donnée par le médecin à ses patients en matière de « vaccination » covid?

https://www.conseil-national.medecin.fr/medecin/exercice/linformation-patient

- Et par conséquent, comment le patient peut il faire un choix libre et éclairé?
- Pourquoi avoir ostracisé les personnes souhaitant légitimement appliquer le principe de précaution?
- Puisque les personnes « vaccinées » étaient censées être protégées, en quoi les personnes non « vaccinées » auraient-elles pu les mettre en danger?
- Puisque les personnes « vaccinés » n'étaient pas tenues de prouver un état « non contaminant », qu'elles circulaient librement partout et pouvaient donc transmettre la maladie, en quoi le « vaccin » a-t-il contribué à réduire les infections covid?
- La « pseudo-liberté » (une liberté conditionnelle en est-elle une?) était-elle une forme de récompense offerte aux personnes ayant accepté de se soumettre aux injonctions gouvernementales?
- Sachant que ces injections n'ont tenu aucune promesse en terme de protection covid, pourquoi ce « tapis rouge » offert aux laboratoires?
- Puisqu'on connait maintenant l'inefficacité du ces injections, pourquoi continuer à les diffuser?
- Pourquoi un tel silence du gouvernement et des médias sur les effets indésirables et les décès liés aux injections?

Analysons, à postériori les deux éléments suivants: préserver la santé de la population et favoriser les profits des laboratoires. D'après vous lequel a été privilégié?

Note: Savez-vous que les laboratoires incluent depuis des années, dans leur « business plan », le coût des procès potentiels en lien avec des effets secondaires et qu'ils décident quand même d'aller de l'avant avec la production et la vente si le produit va générer des bénéfices ? Cette fois-ci la situation est encore plus grave. Comme indiqué plus haut, ils ne seront pas tenus responsables (donc impossible de les porter en justice pour la défense des victimes) et ne verseront donc aucune indemnité.

Comment faire confiance à un gouvernement qui agit main dans la main avec ces entreprises et leurs démarches commerciales, alors qu'il s'agit de notre santé? Y aurait-il de potentiels conflits d'intérêt?

Note: Le directeur associé du cabinet de conseil sur la stratégie vaccinale en France, Mc Kinsey, se trouve être le fils du président du Conseil Constitutionnel.

Le Conseil Constitutionnel a validé la mise en place du pass sanitaire (outil manifeste d'obligation déguisée à la vaccination pour tous). Comme indiqué sur le site de Mc Kinsey: « Nous accompagnons les grands acteurs de l'Industrie pharmaceutique et des Dispositifs médicaux afin de les aider à anticiper les évolutions du secteur, concevoir des approches innovantes et développer les compétences qui garantiront leur performance durable et leur croissance rentable. »

APRÈS DE NOMBREUX SCANDALES SANITAIRES CONCERNANT DES PRODUITS TELS QUE MEDIATOR, LEVOTHYROX, DISTILBEN, DEPAKINE, (ETC.), À QUAND LE GRAND SCANDALE DES « VACCINS COVID »?

RÔLE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)

Aujourd'hui, le grand décideur des mesures, au dessus des gouvernements, est l'OMS. Cet organisme impose ses règles à tous les pays signataires et favorise une réponse quasi unique à l'échelle de la planète. Elle prive ainsi les pays de leur souveraineté et bloque des réponses alternatives plus appropriées à chacun: respectueuses des besoins des personnes et de l'économie locale.

Un monopole des décisions, une prise de pouvoir questionnable.

Il serait naturel, dans la pensée collective, de faire confiance à cet organisme. On a toujours cru que l'OMS était le fruit d'une coordination internationale pour la santé du monde. À y regarder de plus près, il faut noter qu'il est financé **en grande partie par le privé**, le même privé qui finance les grands médias, les laboratoires pharmaceutiques, etc. Sans compter que ses administrateurs et décideurs ne sont pas élus démocratiquement mais plutôt choisis et validés. Cela donne à réfléchir, non?

L'OMS qui modifie actuellement son « **Règlement Sanitaire International** » (RSI) et son « **traité pandémie** » de façon à pouvoir imposer de façon encore plus automatique et arbitraire ses choix.

Il est question d'une attaque de nos libertés sur 2 fronts :

* L'un concerne les amendements au Règlement Sanitaire International (RSI) et l'autre, qui fonctionne en parallèle et avec un chevauchement considérable, est le Traité de l'OMS sur la pandémie.

Ils visent tous deux à redéfinir ce qu'est la santé, en élargissant la définition pour y inclure tous les domaines du comportement humain ce qui donnera à l'OMS des pouvoirs extraordinaires, qui remplaceraient l'autorité des gouvernements souverains. Ainsi, le refus d'une nation souveraine à acquiescer à un diktat de l'OMS entraînera de graves sanctions financières et des exclusions de la société mondiale.

Les amendements au Règlement sanitaire international conféreront à l'OMS des pouvoirs juridiquement contraignants pour appeler des urgences sanitaires internationales potentielles ou réelles, imposer des vaccinations expérimentales aux populations du monde et faire respecter ces mandats, même si les pays ou leurs populations refusent...

* L'autre concerne les passeports vaccinaux qui seront introduits, liés à une identité numérique permettant la surveillance de tous les aspects du comportement humain.

Tout cela ressemble fort à une prise de pouvoir de type « gouvernance mondiale » par des technocrates, ce qui met les états au pied du mur. L'OMS jouerait-elle un rôle bureaucratique de « ministère mondial de la santé »?

Des politiciens, des avocats, des médecins sont vent-debout contre ces amendements, mais les médias se taisent. Ils sont muets aussi bien sur les propositions de l'OMS que sur les arguments de ceux qui en soulignent l'aspect totalitaire.

Les membres du **Collectif d'Habitants du Pays de Gex** vous invitent à aborder ces analyses, ces sources et les textes officiels ci-dessus en considérant leurs risques sous-jacents avec la plus grande attention, à diffuser nos courriers à vos collaborateurs et votre hiérarchie, chacun dans vos secteurs respectifs, afin que nos interrogations remontent dans les plus hautes sphères.

Notre objectif est de préserver la dignité humaine et les libertés individuelles, afin que la société soit un lieu de vie au service de l'humain et non un état totalitaire.

Afin que vous puissiez accéder aux liens des sources en un clic, nous vous invitons à nous envoyer votre adresse email pour les prochain courrier: collectifhabitantspdg@etik.com

SOURCES

Injections Covid:

France 2: Complément d'enquête du 4/05/23 « Pfizer: qui a peur du grand méchant labo? » Article de résumé ici : https://www.covidhub.ch/enquete-critique-de-france2-sur-pfizer/Livres:

- « Les apprentis sorciers » écrit par Alexandra Henrion-Caude, généticienne. Un ouvrage simple, facile et rapide à lire contenant des faits et des sources.
- « COVID 19, ce que révèlent les chiffres officiels » écrit par Pierre Chaillot, statisticien.

OMS:

RSI: https://apps.who.int/gb/wgihr/f/index.html

Traité Pandémie: https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/pandemic-prevention--preparedness-and-response-accord

Hervé Juvin, député, alerte: https://fb.watch/kunLsCy-qU/

Le **Mouvement Fédératif Romand** explique et alerte aussi: https://www.mouvement-federatif-romand.ch/copie-de-votation-18-juin